

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de Bernay
Canton de BOURG-ACHARD

Mairie de La Haye-de-Routot

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2025 à 18 h 30

	Fonction	Présent/Absent/Excusé
BINET Jacques	Maire	Présent
DELAMARE Dominique	1 ^{er} Adjoint	Présent
MARGOT Alain	2 ^{ème} Adjoint	Présent
PETIT Alain	Conseiller	Excusé
FISCHER Dominique	Conseillère	Présente
GOLFRIN Olivier	Conseiller	Présent
GALIEN Didier	Conseiller	Présent
LECARPENTIER Jean- Pierre	Conseiller	Présent
DESTRUEL Chloë	Conseillère	Absente
MURER Emilie	Conseillère	Présente
LEVEQUE Sandrine	Conseillère	Présente

Quorum : 11

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre d'absent(s) : 2

Nombre de pouvoir(s) : 1

Pouvoir : PETIT Alain donne pouvoir à DELAMARE Dominique

Président de séance : BINET Jacques

Secrétaire de séance : MURER Emilie

Ouverture de la séance à 18 h 36

Ordre du jour

Délibération n°1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2025.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2025.

DELIBERATION PRESENCE VERTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons prendre une délibération concernant la participation au Service Télésécurité.

A ce jour la commune participe aux frais d'abonnement à raison de 8 € par mois pour les personnes non imposables et 4 € par mois pour les personnes imposables et prend en charge 50 % du droit d'entrée pour toutes les personnes âgées ou handicapées sans conditions de ressources.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour pratiquer les mêmes tarifs.

- ✓ Le Maire propose de voter.
Avec 10 Voix POUR et 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS

DELIBERATION FONDS DE CONCOURS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la mise en place de la pompe à chaleur, nous sommes dans l'obligation de changer tous les radiateurs. Au vu de l'urgence, nous avons déjà signé le devis d'un montant de 5 257.24 €, les travaux se feront les 26 et 27 février 2025.

Afin de pouvoir demander le fonds de concours, nous devons prendre une délibération avec une autorisation de travaux anticipés.

Il nous reste 10 045.30 € à percevoir, nous pourrions prétendre à 2 628.62 €. Il nous resterait donc 7 416.68 € à utiliser jusqu'en mars 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour effectuer toutes les demandes concernant les demandes de subventions du fonds de concours.

- ✓ Le Maire propose de voter.
Avec 10 Voix POUR et 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS

FRAIS SCOLARITE COMMUNE ROUTOT :

Nous devons délibérer concernant la convention entre CCPAVR concernant les frais de scolarités pour les enfants allant à l'école de Routot.

La commune de Routot prend en charge 500 € par enfants.
Nous en avons pour 1103.62 € par enfants soit pour 12 enfants : 13 243.44 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'accord de signer la convention avec la CCPAVR pour les frais de scolarité pour les enfants allant à l'école de Routot.

- ✓ Le Maire propose de voter.
Avec 10 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS

Questions diverses

La séance est levée à 19 h 30

Procès-verbal arrêté le :

Mars 2025

Signature du Secrétaire,

MURER Emilie



Signature du Maire,

BINET Jacques

